APER
AU SOUTIEN DES CADRES | SUPPORTING MANAGERS

INFO-CADRE

ÉDITION DE JUIN 2022

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

PETIT À PETIT L'OISEAU FAIT SON NID

Dit le proverbe…
Comme vous avez pu le constater suite aux multiples communiqués, l'APER n'a pas chômé dans la défense de vos intérêts, de même que ceux de tout le personnel cadre en général.

Notre absence du Comité consultatif des relations professionnelles (CCRP) fait tiquer le MSSS, qui nous enjoint d'y retourner, via divers interlocuteurs interposés, en nous répétant toujours la même cassette … Soyons clair : Nous y retournerons lorsque nous aurons un protocole de négociation en bonne et due forme avec mécanismes de règlement des différends. Nous ne nous présenteront certainement pas les mains vides en nous fiant à la bonne foi (sic) du MSSS comme une autre association a cru bon de le faire, tout en refusant de se joindre à notre démarche. Avec pour résultats : de multiples rencontres abrégées, voire annulées, aussi bien dire que rien n'a avancé au CCRP depuis longtemps! Nous avons mieux à faire que de la thérapie occupationnelle…

Nous avons un plan B. Nous sommes à étudier les diverses alternatives à notre disposition afin d'obtenir ce que les divers tribunaux et autres instances juridiques nous ont reconnu depuis 2004: Le droit à une vraie négociation des conditions de travail et d'exercice du personnel d'encadrement. Comme toujours, vous en serez informés de tous les développements en temps voulu.

Signe de notre bonne volonté, l'APER participe aux rencontres des diverses associations professionnelles et syndicats du réseau de la santé et services sociaux, concernant la « refondation » du réseau et des 50 actions proposées par le gouvernement et chapeautées par le ministre Dubé. Une de nos lignes directrice est à l'effet que le « top-down » c'est utile en gestion de crise, mais que nous le subissons depuis le 1er avril 2015, et ça ce n'est pas normal… Nous ne voulons plus être perçus comme de simples exécutants des ordres qui arrivent de Québec! Nous avons une expertise et des particularités régionales, socioéconomiques, managériales qui doivent être prises en compte dans l'équation de la gestion au quotidien. Ça va faire le mur à mur!

En terminant, je voudrais remercier Isabelle Palardy, qui nous quitte pour d'autres cieux à la fin du mois. Isabelle, tes 20 mois parmi nous furent des plus fructueux, ta générosité, ton sens de l'humour et ton dynamisme nous manquerons à tous. Merci pour tout et bonne continuité dans ta carrière!

Quant à vous tous et toutes, chers membres, je vous souhaite une période estivale reposante et espère vous revoir en forme pour un automne qui s'annonce animé.

C'est donc à suivre!

Christian Samoisette
Président de l'APER

LE MOT DE LA PERMANENCE

L'ÉPUISEMENT NOUS RATTRAPE…

Je vous vois, je vous parle et je vous écoute au quotidien. Je vois que l'adrénaline n'est plus là et que ses effets ont disparus pour faire place à la lourdeur, l'apathie, la tristesse et l'épuisement. J'ai souvent l'impression de vous tirer la tête de l'eau pour vous permettre de respirer, sachant que lorsque je lâcherai, vous irez toucher le fonds…ça vous ressemble?

C'est dans la « normalité » d'une situation complètement anormale, et les défis de l'avenir, bien que différents, sont aussi complexes et nous tétanisent un peu quand l'on y pense trop longtemps…ça vous ressemble?

L'épuisement, le désengagement ou l'anxiété vous rattrape? C'est normal. Nous vivons tous une forme de choc « post traumatique ». Je ne suis pas psychologue, mais ce que je sais c'est que nous sommes tous devenus plus forts et ceci, malgré le fait que nous nous sentons tous à bout de souffle et découragés.

Le remède : il ne faut surtout pas regarder trop loin, la maxime « un jour à la fois » est bénéfique en ce moment.

Ne pensez pas trop à demain ou plus loin, à moins que ce ne soit pour planifier un voyage, un souper entre amis, une sortie au cinéma…vous forcer à voir autre chose, à oublier la réalité et les responsabilités, c'est essentiel en ce moment pour votre santé mentale et physique.

Il est aussi essentiel de décrocher de toutes vos « bibittes » technologiques, d'envoyer promener, figurativement, vos responsabilités, vos employés, vos supérieurs, vos patients, vos clients, vos partenaires et d'aller dans un parc, à la mer, au lac, dans le bois ou à la montagne. Ils sont là depuis longtemps, ils ont traversé multiples tempêtes et ils seront toujours là après nous. En plus, ils sont généreux de leur énergie.

Finalement, vous dire que la permanence est là pour vous. Nous avons passé au travers d'au moins 2 gros traumatismes ensemble (Réforme Barrette et la pandémie), nous nous sommes « soudés » dans l'adversité. Je sais que mes membres ont un sens du devoir aiguisé et qu'ils vont faire ce qui doit être fait, mais cette fois-ci, ça vous dirait de mettre votre sens du devoir sous clé afin de donner au temps, le temps de faire son temps?

Il vous est donc permis de profiter de la vie et de vous reposer pleinement pendant l'été. On se revoit à l'automne.

Me Anne-Marie Chiquette
Chef du contentieux de l'APER

ATTENTION : PLAINTES! QUE FAIRE?

Comme vous le savez trop bien, vos employés sont à crin et à cran en ce moment et les plaintes écrites ou verbales en harcèlement, en incivilité, en défoulement individuel ou collectif pleuvent en ce moment.

Que faire si ça vous arrive?

Voici un petit ABC à garder en tête.

1 Appelez (514 933-4118) ou écrivez à l'APER au association@aper.qc.ca. Notre adjointe, Nathalie, s'organisera pour qu'un professionnel vous contacte rapidement.

2 Nous demanderons une rencontre avec la DRH afin que vous soyez en mesure de donner votre version de la situation à votre employeur, d'abord. Rappelez-vous que la grande majorité des DRH ne connaissent pas les cadres de leur établissement (merci M. Barrette!). Il est donc important qu'il ou qu'elle vous rencontre et vous entende au même titre qu'ils ont entendu les employés.

3 Nous obtiendrons copie de la plainte ou des allégations pour vous. (L'attente est souvent plus pénible que ce que vous allez lire dans la plainte ou les allégations).

4 Nous vous préparerons pour la rencontre avec l'enquêteur ou l'employeur.

5 Nous vous accompagnerons lors de ces rencontres

L'APER est présente avec vous tout au long de votre carrière de cadre.

Nous sommes là pour vous!

FORMATION EN LIGNE

HARCÈLEMENT, DIVERSITÉ ET INCLUSION : DES DÉFIS DE GESTION À VOTRE PORTÉE!

La toute nouvelle formation en ligne *Harcèlement, diversité et inclusion: des défis de gestion à votre portée!* est maintenant disponible pour les gestionnaires du réseau de la Santé et des services sociaux.

Vous pouvez y accéder sur le site web de l'APER:
https://aper.qc.ca/harcelement-diversite-et-inclusion/

Visualisez les capsules vidéo à votre rythme pour découvrir de nombreux outils et pratiques à instaurer au sein de vos équipes pour prévenir le harcèlement et favoriser un milieu sain dont vous serez l'habile instigateur. À la fin de la formation, testez vos connaissances et obtenez l'attestation de formation.

Ludique, pratique et percutante, cette activité a été développée par notre équipe spécifiquement pour les cadres du réseau de la Santé et des Services sociaux.

Bonne formation!

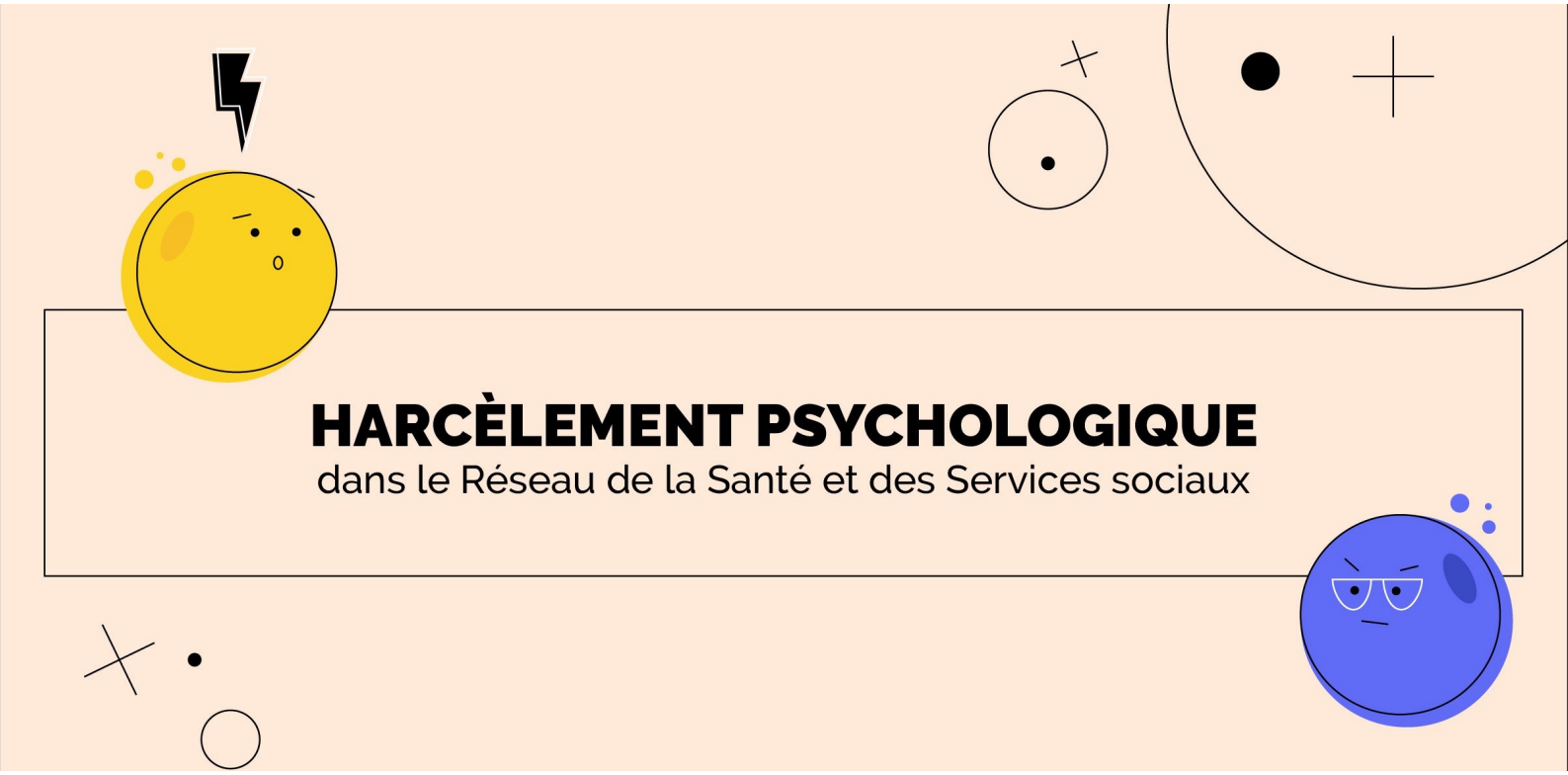

CNESST

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.

Avis de nomination

PATRICK ECCLES EST NOMMÉ AU FORUM DE CONSULTATION DU COMMISSAIRE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

L'APER est très fière de vous informer que monsieur Patrick Eccles a été nommé à titre de membre substitut du prochain Forum de consultation du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE).

Patrick est coordonnateur des soins intensifs et de la gestion documentaire à la Direction des Services Professionnels du Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Il est également membre de l'exécutif local de l'APER dans son établissement et a également été administrateur au sein du conseil d'administration de l'APER.

Cette nomination du CSBE fait suite à un processus d'évaluation comportant des critères de sélection stricts. Le CSBE confirme que la candidature de Patrick était de grande qualité. À l'APER, nous en étions déjà profondément convaincus.

Toutes nos félicitations Patrick, l'équipe de l'APER est très fière de toi!

Que devez-vous savoir sur le délit de fuite?

Selon des statistiques du ministère de la Sécurité publique, en 2017, près de 24 000 des 40 000 infractions liées à la conduite d'un véhicule au Québec étaient des délits de fuite.

Pourtant, ce type d'infraction peut devenir lourd de conséquences. Elle inclut des amendes pour leurs auteurs et une perte de 9 points d'inaptitude. Parfois, le permis est révoqué; une peine d'emprisonnement pèse même sur les cas plus graves.

4 obligations pour que vous évitiez de commettre un délit de fuite

En vertu du Code de la sécurité routière, lorsque vous conduisez une auto ou un véhicule hors route comme un VTT ou un bateau, vous avez des obligations en cas de collision ou d'accrochage. Voici les principes que vous devez respecter pour ne pas commettre de délit de fuite lors d'un incident, même mineur :

1. **Demeurez sur les lieux** ou retournez-y sans tarder.
2. **Apportez l'aide requise** à toute personne qui pourrait en avoir besoin.
3. Fournissez à la police ou à la personne ayant subi un préjudice **tout renseignement requis**. Il s'agit surtout de votre nom, votre adresse, votre numéro de permis et votre numéro de plaque, en plus du nom de votre assureur.
4. **Appelez la police** si une personne est blessée ou si la collision implique un véhicule inoccupé ou un objet fixe. Malgré la croyance populaire, si vous êtes seul sur les lieux de l'incident, vous ne devez pas laisser vos coordonnées (par exemple : sur un pare-brise) et quitter l'endroit.

Ça peut vous arriver!

Vous êtes victime d'un délit de fuite? Si vous le pouvez, notez le numéro de plaque du véhicule fautif. Appelez ensuite la police pour faire un rapport et communiquez le numéro de ce rapport à votre compagnie d'assurance.

Bon à savoir : certaines compagnies d'assurance ne vous demanderont pas de payer la franchise en cas de délit de fuite si un rapport de police a été rempli.

Vous n'avez pas eu d'ennui pour le moment et vous touchez du bois... mais vérifiez quand même un dernier point : votre compagnie d'assurance actuelle couvre-t-elle bien les délits de fuite? Contactez-la afin d'en avoir le cœur net. Autrement, l'ajout de la protection B2, « Risques de collision et de renversement », réglera le problème

Membres APER

Réductions exclusives sur vos assurances

beneva

Apprenez-en plus